

MONTELMAR-AGGLOMERATION
RESULTAT DE CONCOURS

SECTION 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Nom officiel : Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération

Adresse postale : Maison des services publics, 1 avenue St Martin,

Code postal : 26200 **Ville** : MONTELMAR **Pays** : France

Point de contact : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques - Service
Commande Publique

Téléphone : 04. 75. 53. 10. 74.

Courriel : dcpa.j@montelimar-agglo.fr

Adresse Internet : www.montelimar-agglo.fr

Adresse du profil acheteur :

http://www.montelimar-agglo.fr/marches_publics.html

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1.1) Intitulé

Concours restreint sur Esquisse en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin couvert et requalification du bassin extérieur de la piscine de Cléon d'Andran

Numéro de référence : 2022S0033

II.1.2) Code CPV principal : 71240000

II.2) DESCRIPTION

II.2.4) Description des prestations

Il est prévu une enveloppe financière prévisionnelle de 2 790 000,00 € HT avec une part affectée aux travaux de 2 324 000.00 € HT.

Le projet consiste en l'aménagement d'un complexe aquatique sur la commune de Cléon d'Andran il comprend deux volets :

- La construction d'un bassin couvert accessible toute l'année,
- La requalification du bassin extérieur pour une utilisation estivale

Le marché de maîtrise d'œuvre portera sur une mission classée dans le domaine fonctionnel « BATIMENT - CONSTRUCTION NEUVE » comprenant les éléments : ESQ, APS, APD, PRO, A.M.T., EXE, DET, OPC, et A.O.R.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Pour l'évaluation des prestations, il sera tenu compte des critères suivants pondérés comme indiqué :

- 1) Qualité de la réponse aux contraintes et exigences du programme (Note sur 20 - coefficient
- 2) Qualité du parti esthétique, fonctionnel et urbanistique (Note sur 20- coefficient 1).
- 3) Niveau de réponse à la composante technique de traitements des eaux de baignade et de l'air ambiant du bâtiment (Note sur 20 - coefficient 1)
- 4) Niveau de réponse à la contrainte économique liée à l'enveloppe financière affectée aux travaux et au fonctionnement des futurs aménagements (Note sur 20- coefficient 1).

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

JOUE n°2022/S 209-598185 du 24/10/2022

BOAMP n°22-142876 du 26/10/2022

SECTION V : RESULTAT DU CONCOURS

Le concours s'est terminé sans attribution de prime : non

V.3) Récompenses et primes

V.3.1) Date de la décision du jury : 25/05/2023

V.3.2) Informations sur les participants

Nombre de participants envisagés : 3

Nombre de PME participantes : 3

Nombre de participants étrangers : 0

V.3.3) Nom(s) et adresses du/ des lauréats du concours

Le groupement conjoint **SOHO ATLAS IN FINE/ CD2I/ SOVEBAT/ PACK INGENIERIE / ECHOLOGOS** ayant comme mandataire solidaire le cabinet SOHO ATLAS IN FINE dont le siège social est sis 30 quai Perrache petite, CS 10150, à LYON CEDEX 02 (69286

Le Lauréat est une PME : oui

V.3.4) Montant de la prime

Montant H.T. : 10 000 €

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2, Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : GRENOBLE

Code postal : 38022

Pays : France

Téléphone : 04. 76. 42. 90. 16.

Télécopie : 04. 76. 51. 89. 44.

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- soit avant la signature du marché, par référé pré-contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- soit après la signature du marché, par recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- soit après la signature du marché, par un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2, Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : GRENOBLE

Code postal : 38022

Pays : France

Téléphone : 04. 76. 42. 90. 16.

Télécopie : 04. 76. 51. 89. 44.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS

5 juin 2023

BON POUR INSERTION

Le Maire,